

# INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

#### **EPSENS ACTIONS MONDE (FCE20070020)**

Part A (990000094129) Part B □

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français géré par SIENNA GESTION

### Objectifs et politique d'investissement

#### Description des Objectifs et de la politique d'investissement :

MONDE » est nourricier du FIA maître « SIENNA ACTIONS MONDE » : il a vocation à être investi en totalité et en permanence dans le FIA maître. A ce titre, il Le fonds « SIENNA ACTIONS MONDE » pourra être investi jusqu'à 20% relève de la même classification AMF « Actions internationales ».

L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du FCPE nourricier sont ceux de son fonds maître.

La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle du fonds maître en raison notamment des frais de gestion propres au fonds nourricier.

#### Caractéristiques essentielles du fonds maître :

Les caractéristiques essentielles du fonds « EPSENS ACTIONS MONDE » sont identiques à celle du fonds maître « SIENNA ACTIONS MONDE».

#### Objectif de gestion du FCP maître :

Le FIA a pour objectif de rechercher une optimisation de la performance au travers d'un portefeuille composé pour l'essentiel de parts et/ou d'actions d'OPC actions internationales (durée minimale de placement recommandée : 5 ans au moins). Il vise à surperformer son indicateur de référence : MSCI World Index en Euro (dividendes nets réinvestis).

#### Stratégie d'investissement du FCP maître :

La stratégie est basée sur l'investissement discrétionnaire en titres en direct et/ou parts ou actions d'OPCVM, de FIA, de fonds d'investissement de droit étranger. Les OPC sélectionnés seront des OPC actions internationales.

Le fonds est principalement un assemblage d'OPC et de trackers. Les OPC et trackers sont sélectionnés après analyse de la qualité et de la performance de leur gestion et de la solidité de la structure qui les gère. La stratégie d'investissement repose sur les anticipations des gérants concernant les performances relatives des marchés sur un plan géographique et sectoriel. La construction du portefeuille vise à refléter les préférences géographiques et sectorielles.

L'allocation entre les différentes zones géographiques (y compris marchés émergents) et la répartition entre grandes, moyennes et petites capitalisations ne sont pas prédéfinies, elles seront fonction des anticipations du gérant.

Le FIA a vocation à être exposé à hauteur de 80 % minimum de son actif net en actions internationales. L'exposition au risque action pourra varier entre 80% et 110% de l'actif net par le biais d'OPC et d'instruments dérivés.

Le processus d'investissement consiste à sélectionner des OPC au regard des profils Le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « EPSENS ACTIONS de gestion complémentaires, des objectifs de gestion et des performances comparées aux risques pris.

> maximum de son actif net sur des OPC monétaires et / ou obligataires afin de légèrement désensibiliser son actif à l'évolution des marchés actions internationales en cas d'anticipation défavorable des marchés et de rémunérer souscriptions/rachats en attente d'investissement.

> Le fonds pourra intervenir jusqu'à 30% de son actif net sur les marchés à terme fermes et conditionnels réglementés de la zone euro et sur les marchés de gré à

Le recours à l'effet de levier est possible dans la limite de 10% de l'actif net. Le FCPE « EPSENS ACTIONS MONDE » n'intervient pas sur les marchés à terme.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

Cette durée ne tient pas compte du délai légal de blocage de vos avoirs qui est de 5 ans, sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du travail.

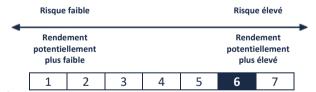
**Recommandation**: Ce FCPE pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : elle est calculée quotidiennement (cf article 12 du règlement du fonds).

Les opérations de rachat d'avoirs disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus-tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations recues complètes et conformes chez EPSENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur liquidative J.

Si votre teneur de compte n'est pas EPSENS, nous vous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

# Profil de risque et rendement



La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Cette catégorie précitée a été déterminée à partir de l'amplitude des variations de la valeur liquidative constatée sur cinq années.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE. La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque et le niveau de volatilité des marchés actions et taux sur lesquels il est investi.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du fonds :

Risque de crédit : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à l'impact de techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

#### Modalités de souscriptions-rachats du FCP maître « INTER ACTIONS MONDE »:

Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

### **Frais**

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de ce FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements ».

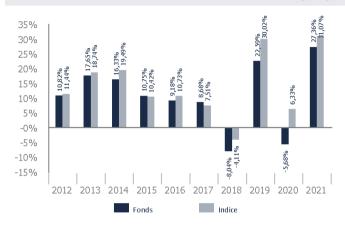
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5.00 % maximum (selon convention par Entreprise)
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de SIENNA GESTION, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par ce FCPE sur une année	
Frais courants	1.53 %(*)
Frais prélevés par ce FCPE dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

(\*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. **Part A :** les frais de gestion sont à la charge du Fonds.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux articles 16 et 17 du règlement de ce Fonds disponible sur le site internet de votre Teneur de compte.

## Performances passées



**AVERTISSEMENT:** Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Date de création de la part : 15/01/2007

Devise: Euro.

Jusqu'au 31/12/2013, l'indice MSCI World était calculé hors dividendes. A partir du 01/01/2014 il est calculé dividendes nets réinvestis et ses performances sont présentés selon la méthode du chaînage.

Date de création du fonds: 30/01/2007

### Informations pratiques

- > Dépositaire : BNP PARIBAS SA
- > Teneur(s) de comptes : EPSENS (adresse postale pour toutes vos opérations : 46, rue Jules Méline 53098 Laval Cedex 9), GRESHAM BANQUE
- > Commissaire aux comptes : ARCADE FINANCE
- > Forme juridique : Fonds d'épargne salariale multi-entreprises
- > Prospectus / rapport annuel / document semestriel / valeur liquidative du fonds /Information sur chaque part / prospectus du FCP maître : :

disponibles sur demande auprès de SIENNA GESTION Service reporting - 18 rue de Courcelles 75008 Paris ou par email à l'adresse suivante : sienna-gestion@sienna-im.com

- > **Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous adresser directement à votre conseiller fiscal.
- > Le conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise adhérente de 3 membres :
  - 2 membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus ou désignés;
  - 1 membre représentant l'Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.

Dans tous les cas, le nombre de représentant de l'entreprise est au plus égal au nombre de représentant des porteurs de parts.

Il se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport de gestion et les comptes annuels du fonds, l'examen de la gestion financière, administrative et comptable du fonds, décider des opérations de fusion, scission ou liquidation et donner son accord préalable aux modifications du règlement du fonds dans les cas prévus par ce dernier.

> La société de gestion exerce les droits de vote.

Ce FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique ( US Persons).

La responsabilité de SIENNA GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.